

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



12 FEVRIER 2019

N° 22

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

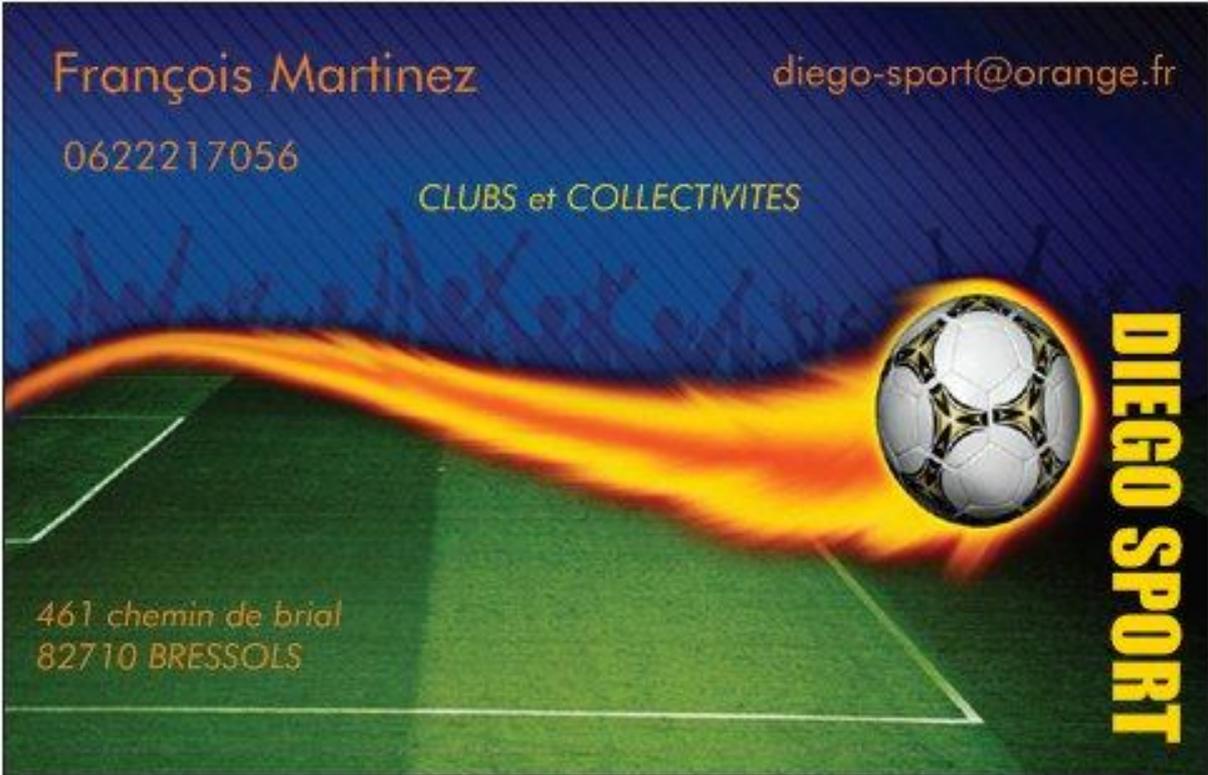
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 6,
- Sportivité semaine 6,
- Trésorerie,
- Coupes départementales,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 8 et 9.



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 11 Février 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM : jusqu'au 26/02 (4 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 26/02 (2 joueurs),

O.MECAHERS : jusqu'au 26/02 (4 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 26/02 (2 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 19/02 (2 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n' pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),

AS MATRA : à partir du 12/02 (1 joueur),

FC POTO : à partir du 12/02 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 05/02 (1 joueur) et à partir du 12/02 (1joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 12/03 (4 joueurs),

AS DRT : jusqu'au 12/03 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 19/02 (3 joueurs),

PASPORT : jusqu'au 12/03 (2 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 12/03 (3 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

ASC CNES : à partir du 05/02 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),
AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),
LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),
LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),
AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur) et à partir 22/01 (04 joueurs),
SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur) et à partir du 22/01 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 19/02 (3 joueurs),
FA ROQUES: jusqu'au 19/02 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 6 DU 04/02/19 AU 08/02/19

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

FORZA VIOLA FC	1	-	3	MECAPROTEC FC	
AC2L	0	-	3	FOOT FURIEUX	F
AJ SAINT EXUPERY	2	-	1	ASC CNES	
TOLOSA FOOT SYSTEM		<i>Remis</i>		FC POTO	
ASEAT		<i>Remis</i>		PASPORT	

Coupe de Printemps : Cadrage

US CAF		<i>Remis</i>		US AERO FOOT	
LES VIEILLES CANAILLES		<i>Remis</i>		ATHLETICO TOLOSA C	
IO TEAM	4	-	0	O. MECAHERS	
MISTRAL P.L.	2	-	7	TOULOUSE SA	
NEW TEAM		<i>Remis</i>		ASEAT IBIZA 7	

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller (du 20/12/18)

AS SAINT LOUP CAMMAS		<i>Remis</i>		O. TOULOUSE	
----------------------	--	--------------	--	-------------	--

MATCH AVANCE

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

ALTRAN FOOT	0	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
-------------	---	---	---	--------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 6

DEUX sorties temporaires et **TROIS** avertissements pour **6** rencontres arbitrées.

TRESORERIE

Les équipes suivantes doivent prendre contact de toute urgence avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 06 80 71 03 10) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie « licences ».

- AC2L
- FORZA VIOLA FC
- IO TEAM
- LES FOOT FURIEUX
- AS MATRA
- PASPORT
- FC POTO
- SB SPORTS

LES EQUIPES CI-DESSUS NE SE METTANT PAS A JOUR RAPIDEMENT AVEC LA TRESORERIE VERRONT LEURS RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE A PARTIR DU 18.02.2019.

Le club LES VIEILLES CANAILLES doit régler de toute urgence le problème du rejet des chèques des engagements, de paiement de licences et de frais d'arbitrage, faute de quoi, leurs rencontres seront perdues par pénalité à compter du 25/02/2019.

COUPES DEPARTEMENTALES

Voici le tirage au sort des 1/8èmes de finale, qui se dérouleront du 11 au 15 mars:

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN

AJ SAINT EXUPERY c TOLOSA FOOT SYSTEM ou FC POTO
AS CNRS (FOOT 7) c ATHLETICO TOLOSA B
O. TOULOUSE c MECAPROTEC FC
ASL CHENE VERT (FOOT 7) c ASCA
ASEAT ou PASPORT c LES SHADOCKS DE SEILH
ALTRAN FOOT c FA ROQUES
LES FOOT FURIEUX c AS SAINT LOUP CAMMAS
AGATE FC c DYNAMO FC

COUPE DE PRINTEMPS

IO TEAM c TOULOUSE SA
ATHLETICO TOLOSA A c FC POTO (FOOT 7)
USEMA COLOMIERS c US CAF ou US AERO FOOT
BELLA BARBARIANS (FOOT 7) c SOPRA STERIA FOOT
CPAM c NEW TEAM ou ASEAT IBIZA (FOOT 7)
AS MATRA c FONBO FC
AS DRT c LES VIEILLES CANAILLES ou ATHLETICO TOLOSA C
SHAKHTAR TOLOSA c SB SPORT FC

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 9 DU 25/02/2019 AU 01/03/2019

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)

AGATE FC

O. MECAHERS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 8 DU 18/02/2019 AU 22/02/2019

Division : Excellence – Journée 12 retour

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		
USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 20/02	20h00
PASPORT	LES FOOT FURIEUX	Struxiano Synthé	Me 20/02	19h45
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol	Lu 18/02	20h00
Exempt. SHADOCKS SEILH				

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour

ALTRAN FOOT	MISTRAL P.L.	Blagnac Baradels Syn	Je 21/02	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	FONBO FC	M. Cerdan St.	Lu 18/02	19h45
O. TOULOUSE	FA ROQUES	Lardenne Synthé	Me 20/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	SHAKHTAR TOLOSA	Remis		
Exempt. ASC CNES				

Division : Honneur – Journée 12 retour

FORZA VIOLA FC	IO TEAM	Stadium Taton Synthé	Je 21/02	20h00
DYNAMO FC	ASCA	Sordelo St.	Ve 22/02	19h45
TOULOUSE SA	LES VIEIL. CANAILLES	La Ramée Synthé	Ve 22/02	19h45
AS MATRA	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ma 19/02	19h45
Exempt. NEW TEAM				

Division : Promotion Honneur – Journée 12 retour

AGATE FC	US AERO FOOT	Sordelo St.	Je 21/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AC2L	La Ramée Synthé	Lu 18/02	19h45
CPAM	TOLOSA FOOT SYS.	Stadium Taton Synthé	Lu 18/02	20h00
US CAF	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 21/02	19h45
AS DRT	O. MECAHERS	Sordelo Hb	Me 20/02	19h45

Coupe A. Delaune : 1/16ième

AS ST LOUP CAMMAS	VIRY EVENTIS (91)	A définir	Sa 23/02	15h00
CFC/BNF (93)	TOLOSA FT SYSTEM	Paris	Sa 23/02	15h00

SEMAINE 9 DU 25/02/2019 AU 01/03/2019

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 07/02/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 27/02	19h45
--------------------	---------	-----------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 08/02/19)

ASEAT	PASPORT	La Ramée Synthé	Ve 01/03	19h45
-------	---------	-----------------	----------	-------

Coupe de Printemps : Cadrage (du 05/02/19)

NEW TEAM	ASEAT IBIZA 7	Stadium Taton Synthé	Je 28/02	20h00
LES VIEILLES CANAILLES	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Me 27/02	19h45

Coupe de Printemps : Cadrage (du 06/02/19)

US CAF US AERO FOOT Stadium Taton Synthé Lu 25/02 20h00

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASC CNES FONBO FC R. Barran Ma 26/02 19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 01/02/19)

MISTRAL P.L. O.TOULOUSE Sordelo Hb. Je 28/02 19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 28/01/19)

ATHLETICO TOLOSA A FA ROQUES M.Cerdan St Lu 25/02 19h45

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASCA TOULOUSE SA Beaupuy Me 27/02 20h15

Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)

AGATE FC O. MECAHERS Sordelo St. Je 28/02 19h45

AS DRT CPAM Sordelo Hb. Me 27/02 19h45

Match de Sélection

SELECTION 31 POMPIERS Lu 25/02 19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



19 FEVRIER 2019

N° 23

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

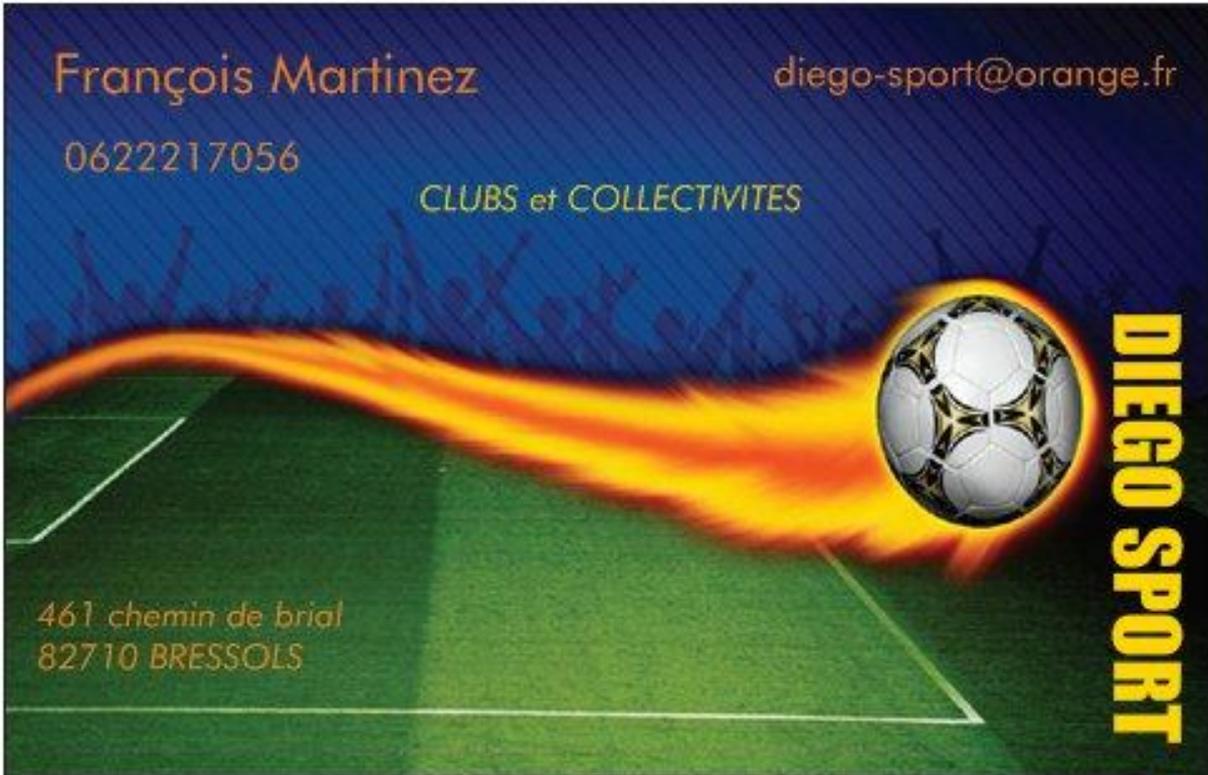
SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 7,
- Sportivité semaine 7,
- Trésorerie,
- Feuilles de match,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Situation des équipes vis-à-vis...
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 9 à 11.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 18 Février 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

❹ **LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7, 4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11. D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."**

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM : jusqu'au 26/02 (4 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 26/02 (2 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),

FC POTO : à partir du 12/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 12/03 (4 joueurs),

AS DRT : jusqu'au 12/03 (1 joueur),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 26/03 (2 joueurs),

AS MATRA : jusqu'au 26/03 (1 joueur),

O.MECAHERS : jusqu'au 26/03 (4 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 26/03 (2 joueurs),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 12/03 (3 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 19/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

ASC CNES : à partir du 05/02 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),
AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur) et à partir 22/01 (04 joueurs),
SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur), et à partir du 19/02 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),
LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 19/02 (3 joueurs),
FA ROQUES : à partir du 19/02 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 7 DU 11/02/19 AU 15/02/19

Division : Excellence – Journée 11 retour

USEMA COLOMIERS	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
SHADOCKS SEILH	3	-	0	FOOT FURIEUX	
AJ SAINT EXUPERY	8	-	1	FC POTO	
MECAPROTEC FC	0	-	0	PASPORT	

Exempt: ASEAT

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

FONBO FC	1	-	4	MISTRAL P.L.	
ALTRAN FOOT	Joué le 07/02			ATHLETICO TOLOSA A	
FA ROQUES	Remis			AS SAINT LOUP CAMMAS	
ASC CNES	2	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	

Exempt: O. TOULOUSE

Division : Honneur – Journée 11 retour

DYNAMO FC	0	-	3	FORZA VIOLA FC	F
NEW TEAM	4	-	4	TOULOUSE SA	
ASCA	7	-	6	IO TEAM	
AS MATRA	0	-	6	LES VIEILLES CANAILLES	

Exempt: SB SPORT FC

Division : Promotion Honneur – Journée 5 aller

TOLOSA FOOT SYSTEM	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA C	
AC2L	1	-	2	AGATE FC	☎
US AERO FOOT	6	-	0	US CAF	
SOPRA STERIA FOOT	2	-	1	AS DRT	
O. MECAHERS	0	-	3	CPAM	F

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	📖
Forfait	F	Litige	⚖️
Terrain impraticable	☔	Panne d'éclairage	📱
Décision Commission	🚫	Demande club	🍎

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 7

DEUX sorties temporaires, **HUIT** avertissements et **DEUX** exclusions pour **13** rencontres arbitrées.

TRESORERIE

Les équipes suivantes doivent prendre contact de toute urgence avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 06 80 71 03 10) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie « licences ».

- AC2L
- FORZA VIOLA FC
- LES FOOT FURIEUX
- AS MATRA
- FC POTO
- SB SPORTS

LES EQUIPES CI-DESSUS NE SE METTANT PAS A JOUR RAPIDEMENT AVEC LA TRESORERIE VERRONT LEURS RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE A PARTIR DU 18.02.2019.

FEUILLES DE MATCH



Encore cette semaine, nous avons reçu un message pour rectifier le nom d'un joueur ayant reçu une sanction au cours d'un match, car l'arbitre n'avait pas mentionné le bon fautif sur la feuille de match. Cela fait plusieurs fois que ça se produit depuis le début de la saison.

Nous vous rappelons que lorsque le capitaine ou le dirigeant va signer la feuille de match à la fin de la rencontre, il doit être attentif et vérifier que les notifications marquées sur la feuille de match par l'arbitre sont bonnes.

Aussi à partir de ce jour, nous n'accepterons plus de modifications après coup, la feuille de match ayant été validée par le capitaine ou le dirigeant après match.

SANCTIONS

Rencontre AC2L / AGATE FC du 15/02/19 – Promotion Honneur – Journée 11
retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –, puis
Pour " *COUP ENVERS UN ADVERSAIRE EN DEHORS DU TERRAIN* " – EXCLUSION –

AIT ZAIN Nordine, licence n°683994, (AC2L)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §L – a** et **Art 33 - §C**), décide :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –, puis
Pour " *COUP ENVERS UN ADVERSAIRE EN DEHORS DU TERRAIN* " – EXCLUSION –

NDOUTONE OROUNOU Derrick, licence n°691549, (AGATE FC)

- Six (6) matchs de suspension ferme X 2 (en dehors du terrain), soit douze (12) matchs dont l'automatique à compter du 18/02/19.

SANCTION EN RETARD

Rencontre AC2L / US CAF du 17/12/18 – Promotion Honneur – Journée 8 aller:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §H – a**), décide :

Pour " *PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE* "

– EXCLUSION –

BOUDJELAL Karim, licence n°683504 (AC2L)

- Six (6) matchs de suspension ferme à compter du 18/02/2019.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

DECEMBRE - JANVIER

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	LES FOOT FURIEUX	SHAKHTAR TOLOSA
USA FOOT	LES SHADOCKS DE SEILH	SOPRA STERIA FOOT
ALTRAN FOOT	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A
US CAF	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B
AS DRT	FC POTO	ATHLETICO TOLOSA C
DYNAMO FC	FA ROQUES	TOLOSA FT SYSTEM *
FORZA VIOLA FC	AJ ST EXUPERY	O. TOULOUSE

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

CPAM	AS MATRA
AGATE FC	O. MECAHERS

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

LES VIEILLES CANAILLES

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

USEMA COLOMIERS

ASEAT

AS ST LOUP CAMMAS

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

AC2L

IO TEAM

SB SPORT FC

ASC CNES

MISTRAL P.L.

TOULOUSE SA

FONBO FC

NEW TEAM

* NON REPRESENTEE EN DECEMBRE.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 8 LE 23/02/2019

Coupe Auguste Delaune : 1/16ème

AS ST LOUP CAMMAS

VIRY ENVENTIS(91)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 9 DU 25/02/2019 AU 01/03/2019

Coupe de Printemps : Cadrage (du 06/02/19)

US CAF

US AERO FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASC CNES

FONBO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Match de Sélection

SELECTION 31

POMPIERS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 8 LE 23/02/2019

Coupe Auguste Delaune : 1/16ème

AS ST LOUP CAMMAS	VIRY EVENTIS (91)	Cazal Lapujade Syn.	Sa 23/02	15h00
CFC/BNF(93)	TOLOSA FOOT SYS	Paris	Sa 23/02	15h00

SEMAINE 9 DU 25/02/2019 AU 01/03/2019

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 07/02/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 27/02	19h45
--------------------	---------	-----------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 08/02/19)

ASEAT	PASPORT	La Ramée Synthé	Ve 01/03	19h45
-------	---------	-----------------	----------	-------

Coupe de Printemps : Cadrage (du 05/02/19)

NEW TEAM	ASEAT IBIZA 7	Stadium Taton Synthé	Je 28/02	20h00
LES VIEILLES CANAILLES	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Me 27/02	19h45

Coupe de Printemps : Cadrage (du 06/02/19)

US CAF	US AERO FOOT	La Ramée Syn	Lu 25/02	19h45
---------------	---------------------	---------------------	-----------------	--------------

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASC CNES	FONBO FC	La Ramée Syn	Ma 26/02	19h45
-----------------	-----------------	---------------------	-----------------	--------------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 01/02/19)

MISTRAL P.L.	O.TOULOUSE	Sordelo Hb.	Je 28/02	19h45
--------------	------------	-------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 28/01/19)

ATHLETICO TOLOSA A	FA ROQUES	M.Cerdan St	Lu 25/02	19h45
--------------------	-----------	-------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASCA	TOULOUSE SA	Beaupuy	Me 27/02	20h15
------	-------------	---------	----------	-------

Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)

AGATE FC	O. MECAHERS	Sordelo St.	Je 28/02	19h45
AS DRT	CPAM	Sordelo Hb.	Me 27/02	19h45

Match de Sélection

SELECTION 31	POMPIERS	Stadium Taton Syn.	Lu 25/02	20h00
---------------------	-----------------	---------------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 10 DU 04/03/2019 AU 08/03/2019

TREVE

SEMAINE 11 DU 11/03/2019 AU 15/03/2019

Coupe de la Haute-Garonne : Huitièmes

AJ SAINT EXUPERY	TOLOSA FOOT SYSTEM ou FC POTO	Stadium Taton Synthé	Je 14/03	20h00
AS CNRS (Foot 7)	ATHLETICO TOLOSA B	Blagnac Baradels Syn	Ma 12/03	20h45
O. TOULOUSE	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 13/03	19h45
ASL CHENE VERT (Foot 7)	ASCA	Sordelo St.	Je 14/03	19h45
ASEAT ou PASPORT	SHADOCKS SEILH	A définir		
ALTRAN FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Je 14/03	20h45
LES FOOT FURIEUX	AS ST LOUP CAMMAS	Stadium Taton Synthé	Lu 11/03	20h00
AGATE FC	DYNAMO FC	Sordelo St.	Me 13/03	19h45

Coupe de Printemps : Huitièmes

IO TEAM	TOULOUSE SA	La Ramée St.	Lu 11/03	19h45
AS DRT	LES VIEIL. CANAILLES ou ATHL. TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 13/03	19h45
USEMA COLOMIERS	US CAF ou US AERO FOOT	Capitany Synthé	Me 13/03	20h00
AS MATRA	FONBO FC	R. Barran	Ma 12/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO (Foot 7)	Sordelo Hb	Je 14/03	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	SB SPORT FC	A définir		
CPAM	NEW TEAM ou ASEAT IBIZA (Foot7)	A définir		
BELLA BARBARIANS 7	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 11/03	19h45

RATTRAPAGE

Si US AERO FOOT éliminé :

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)

O. MECAHERS	US AERO FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 13/03	20h45
-------------	--------------	----------------------	----------	-------

Si PASPORT et FC POTO éliminés :

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 31/01/19)

PASPORT	FC POTO	A définir		
---------	---------	------------------	--	--

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



26 FEVRIER 2019

N° 24

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

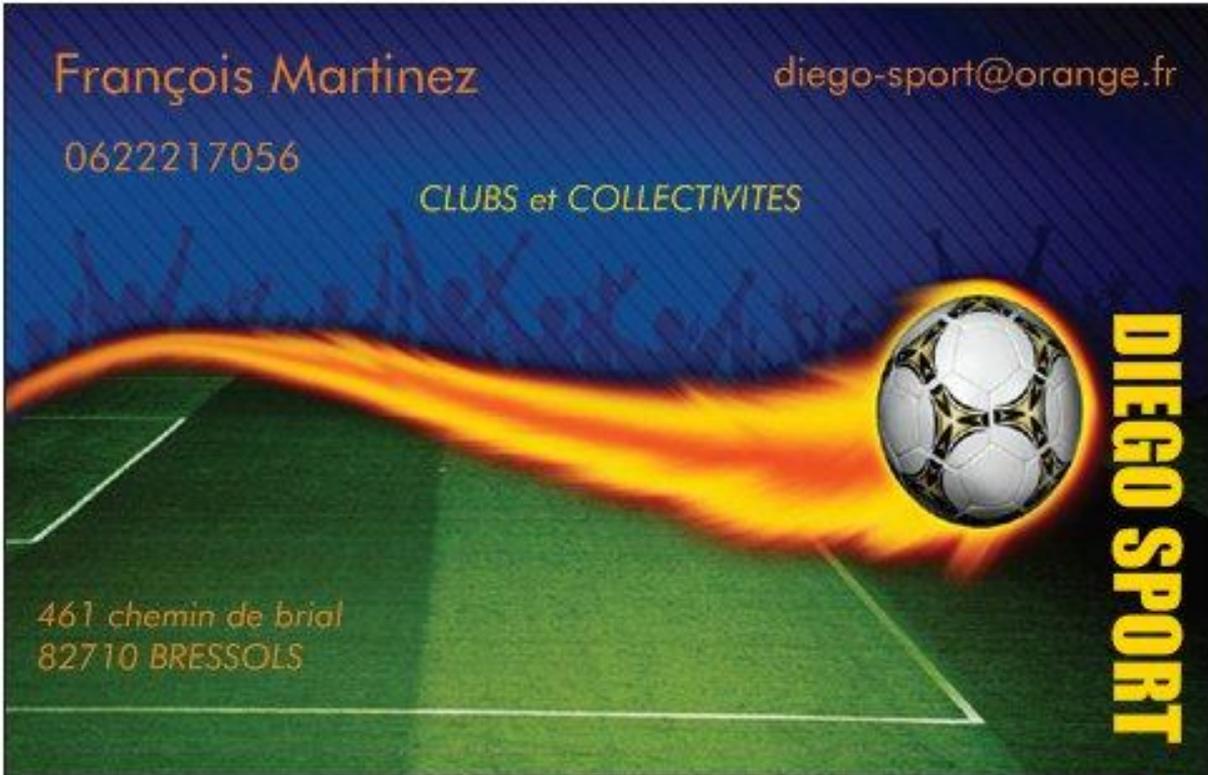


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 8,
- Sportivité semaine 8,
- Sanctions,
- Equipement des joueurs,
- Calendrier semaines 10 à 12,
- Challenge de la sportivité – Joma.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 25 Février 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

❹ **LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

5 REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

6 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

7 CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

8 RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7, 4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11. D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."**

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),

IO TEAM : à partir du 26/02 (4 joueurs),

MECAPROTEC FC : à partir du 26/02 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 12/03 (4 joueurs),

AS DRT : jusqu'au 12/03 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 02/04 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 26/03 (2 joueurs),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 12/03 (3 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 19/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

ASC CNES : à partir du 05/02 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX : à partir 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),

AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur), et à partir du 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 12/03 (2 joueurs),

AS MATRA : jusqu'au 05/03 (5 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 19/02 (3 joueurs),

RESULTATS

SEMAINE 8 DU 18/02/19 AU 23/02/19

Division : Excellence – Journée 12 retour

ATHLETICO TOLOSA B		Remis		FC POTO	
USEMA COLOMIERS	4	-	1	AJ SAINT EXUPERY	
PASPORT	3	-	0	FOOT FURIEUX	
MECAPROTEC FC	4	-	2	ASEAT	

Exempt: SHADOCKS SEILH

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour

ALTRAN FOOT	3	-	4	MISTRAL P.L.	
ATHLETICO TOLOSA A	7	-	0	FONBO FC	
O. TOULOUSE	3	-	2	FA ROQUES	
AS SAINT LOUP CAMMAS		Remis		SHAKHTAR TOLOSA	

Exempt: ASC CNES

Division : Honneur – Journée 12 retour

FORZA VIOLA FC	5	-	3	IO TEAM	
DYNAMO FC	2	-	0	ASCA	
TOULOUSE SA	3	-	3	LES VIEILLES CANAILLES	
AS MATRA	1	-	0	SB SPORT FC	

Exempt: NEW TEAM

Division : Promotion Honneur – Journée 12 retour

AGATE FC	2	-	0	US AERO FOOT
ATHLETICO TOLOSA C	5	-	6	AC2L
CPAM	1	-	3	TOLOSA FOOT SYSTEM
US CAF	1	-	3	SOPRA STERIA FOOT
AS DRT	0	-	2	O. MECAHERS

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16ème

AS SAINT LOUP CAMMAS	1	-	1	VIRY EVENTIS (91)
Tirs au but	6	-	7	
FCF/BNF (93)	5	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 8

Le vent d'Autan et la pleine lune ont frappé : **DEUX** sorties temporaires, **TREIZE** avertissements et **DEUX** exclusions pour **16** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ALTRAN FOOT / MISTRAL P.L. du 21/02/19 – Promotion Excellence – Journée 12 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –, puis
Pour " *PROPOS INJURIEUX ET CRACHAT ENVERS L'ARBITRE* " – EXCLUSION –

BARD Jason, licence n°681079, (MISTRAL P.L.)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre O. TOULOUSE / FA ROQUES du 20/02/19 – Promotion Excellence – Journée 12 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/10/2018 (**ART 32 – §B – f**),

BENJBARA Issam, licence n°55692041, (O. TOULOUSE)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 11/03/2019.

Rencontre FORZA VIOLA FC / IO TEAM du 21/02/19 – Honneur – Journée 12 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

– AVERTISSEMENT –, puis

Pour " *TENTATIVE DE COUP A L'EGARD DE L'ARBITRE* "

– EXCLUSION –

MASSAT Bertrand, licence n°667442, (IO TEAM)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 31/01/19 (**ART 32 – §B – f**),

CAPIEU Adrien, licence n°679395, (FORZA VIOLA FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 11/03/2019.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA C / AC2L du 18/02/19 – Promotion Honneur – Journée 12 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ARBITRE* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/10/2018 (**ART 32 – §B – f**),

BENZAABAR Kamel, licence n°663838, (AC2L)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 11/03/2019.

EQUIPEMENT DES JOUEURS

Un petit rappel est nécessaire, pour les joueurs et pour les arbitres concernant le port de lunettes par les joueurs :

DISPOSITION III – 3 – A – 10:

Tout joueur portant des lunettes sportives doit venir avant la rencontre présenter ses lunettes sportives à l'arbitre, afin que ce dernier l'autorise à participer au match. Ces lunettes doivent nécessairement être maintenues derrière la tête.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en

attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 10 DU 04/03/2019 AU 08/03/2019

TREVE

SEMAINE 11 DU 11/03/2019 AU 15/03/2019

Coupe de la Haute-Garonne : Huitièmes

AJ SAINT EXUPERY	TOLOSA FOOT SYSTEM ou FC POTO	Stadium Taton Synthé	Je 14/03	20h00
AS CNRS (Foot 7)	ATHLETICO TOLOSA B	Blagnac Baradels Syn	Ma 12/03	20h45
O. TOULOUSE	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 13/03	19h45
ASL CHENE VERT (Foot 7)	ASCA	Sordelo St.	Je 14/03	19h45
ASEAT ou PASPORT	SHADOCKS SEILH	A définir		
ALTRAN FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Je 14/03	20h45
LES FOOT FURIEUX	AS ST LOUP CAMMAS	Stadium Taton Synthé	Lu 11/03	20h00
AGATE FC	DYNAMO FC	Sordelo St.	Me 13/03	19h45

Coupe de Printemps : Huitièmes

IO TEAM	TOULOUSE SA	La Ramée St.	Lu 11/03	19h45
AS DRT	LES VIEIL. CANAILLES ou ATHL. TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 13/03	19h45
USEMA COLOMIERS	US CAF ou US AERO FOOT	Capitany Synthé	Me 13/03	20h00
AS MATRA	FONBO FC	R. Barran	Ma 12/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO (Foot 7)	Sordelo Hb	Je 14/03	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	SB SPORT FC	A définir		
CPAM	NEW TEAM ou ASEAT IBIZA (Foot7)	A définir		
BELLA BARBARIANS 7	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 11/03	19h45

RATTRAPAGE

Si US AERO FOOT éliminé :

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)

O. MECAHERS	US AERO FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 13/03	20h45
-------------	--------------	----------------------	----------	-------

Si PASPORT et FC POTO éliminés :

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 31/01/19)

PASPORT	FC POTO	A définir		
---------	---------	------------------	--	--

SEMAINE 12 DU 18/03/2019 AU 22/03/2019

Division : Excellence – Journée 13 retour

SHADOCKS SEILH	ATHLETICO TOLOSA B	Seilh Synthé	Ve 22/03	20h45
LES FOOT FURIEUX	USEMA COLOMIERS	M. Cerdan St.	Lu 18/03	19h45
FC POTO	MECAPROTEC FC	La Ramée Synthé	Ve 22/03	19h45
PASPORT	ASEAT	Ceat Oran	Ma 19/03	20h30

Exempt. AJ SAINT EXUPERY

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour

O. TOULOUSE	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Me 20/03	19h45
ASC CNES	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Synthé	Lu 18/03	19h45
FONBO FC	AS ST LOUP CAMMAS	M.Cerdan Hb	Lu 18/03	19h45
MISTRAL P.L.	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée Hb	Ve 22/03	19h45

Exempt. FA ROQUES

Division : Honneur – Journée 13 retour

NEW TEAM	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 21/03	20h00
TOULOUSE SA	DYNAMO FC	Sordelo St.	Ve 22/03	19h45
IO TEAM	AS MATRA	La Ramée Synthé	Ma 19/03	19h45
SB SPORT FC	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo Hb	Me 20/03	19h45

Exempt. ASCA

Division : Promotion Honneur – Journée 13 retour

SOPRA STERIA FOOT	US AERO FOOT	C.Lapujade Synthé	Me 20/03	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	AGATE FC	Sordelo Hb	Je 21/03	19h45
O. MECAHERS	AC2L	Sordelo St.	Me 20/03	19h45
CPAM	US CAF	Sordelo St.	Je 21/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AS DRT	Stadium Taton Synthé	Lu 18/03	20h00

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE - JOMA

	EQUIPES	POINTS	MATCHS	CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS	CARTONS JAUNES	DOUBLES CARTONS JAUNES	CARTONS ROUGES	
1 ^{er}	ATHLETICO TOLOSA C	2	17	0	0	0	1	0	0	0
2°	AS DRT	2,3	16	0	0	0	1	0	0	0
3°	LES VIEIL. CANAILLES	2,9	14	0	0	0	1	0	0	0
4°	CPAM	3,8	11	0	0	0	1	0	0	0
5°	TOLOSA FOOT SYSTEM	4	17	0	0	0	2	0	0	0
6°	US CAF	4,2	13	1	0	0	1	0	0	0
7°	SOPRA STERIA FOOT	4,6	15	0	0	0	0	0	0	0
8°	ATHLETICO TOLOSA A	5,9	14	1	0	0	2	0	0	0
9°	O. MECAHERS	6,9	14	0	0	0	1	0	0	0
10°	FONBO FC	7,9	14	1	0	0	1	0	0	0

11°	NEW TEAM	7,9	14	3	0	0	2	0	0	0
12°	PASPORT	7,9	14	3	0	0	2	0	0	0
13°	AS MATRA	8,6	15	0	0	0	4	0	0	0
14°	USEMA COLOMIERS	9,9	14	1	0	0	4	0	0	0
	MECAPROTEC FC	9,9	14	1	0	0	4	0	0	0
	FA ROQUES	9,9	13	1	0	0	4	0	0	0
17°	SB SPORT FC	10,8	11	1	0	0	0	0	0	0
18°	LES FOOT FURIEUX	11,6	15	3	0	0	4	0	0	0
19°	FC POTO	11,9	14	3	0	0	4	0	0	0
20°	ALTRAN FOOT	12,6	15	2	0	0	5	0	0	0
21°	ASCA	13,2	13	2	0	0	5	0	0	0
22°	ASC CNES	13,6	15	1	0	0	6	0	0	0
23°	SHAKHTAR TOLOSA	15,2	13	4	0	0	5	0	0	0
24°	O. TOULOUSE	15,5	12	0	0	0	7	0	0	0
25°	DYNAMO FC	16,9	14	6	0	0	3	0	0	0
26°	US AERO FOOT	17	17	1	0	0	8	0	0	0
27°	FORZA VIOLA FC	19,3	16	0	0	0	7	1	0	0
28°	ATHLETICO TOLOSA B	19,5	12	4	0	0	7	0	0	0
29°	SHADOCKS SEILH	20,6	15	4	0	0	8	0	0	0
30°	ASEAT	24,2	13	3	0	0	10	0	0	0
31°	MISTRAL P.L.	25,9	14	3	0	0	4	0	0	1
32°	TOULOUSE SA	26,6	15	4	0	0	6	2	0	0
33°	AS ST LOUP CAMMAS	28,9	14	6	0	0	6	0	0	1
34°	IO TEAM	31	17	3	0	0	9	0	0	1
35°	AGATE FC	35,5	12	2	0	0	6	0	0	2
36°	AJ ST EXUPERY	37,3	15	4	0	0	4	0	0	1
37°	AC2L	83,6	15	0	0	0	8	0	0	4

AC2L et AJ ST EXUPERY : arrêt match (+15pts).

Forfait : +4pts

Voici le classement à ce jour.

Pour motiver les équipes à faire encore quelques efforts, la commission a décidé de récompenser aussi à la fin de saison l'équipe qui aura le plus progressé dans ce classement. Alors à vous de jouer.

